

ASSEMBLÉE NATIONALE26 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE105

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 5, substituer au mot :

« somme »,

les mots :

« contrepartie financière ».

II. – En conséquence, au même alinéa 5, substituer aux mots :

« minorée de »,

les mots :

« est supérieure à »

III. – En conséquence, audir alinéa 5, supprimer les mots :

« est positive ».

IV. – En conséquence, au même alinéa 5, substituer aux mots :

« ce montant »,

les mots :

« la différence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.